DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU **Jeudi 8 juillet 2010** n° **18** page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – Immeuble sis 15 avenue Clémenceau**
Cession d'un immeuble à usage mixte à la SCI G.FELICITE

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a acquis en 2000 un immeuble à usage de commerce et d'habitation sur quatre niveaux construit vers 1880 dans le centre ville de Châtellerault, cadastré section CP n°477 pour une contenance de 31 m², afin de constituer une réserve foncière destinée à l'aménagement d'un parking. L'acquisition de la propriété attenante n'ayant pas abouti, ce projet de parking a été abandonné.

La collectivité a alors décidé de mettre en vente ce bien, et l'a proposé notamment aux propriétaires riverains, ainsi qu'à plusieurs opérateurs pouvant être intéressés par une opération de réhabilitation, qui ont tous décliné l'offre de la commune. L'immeuble a ensuite été proposé à la vente en l'étude de Me Bertheuil-Desfosses, sur le mode d'une adjudication volontaire, sans plus de résultats compte tenu de son état général et des investissements à réaliser.

C'est dans ce contexte qu'intervient aujourd'hui la proposition de M. Pierre THIOLLET, gérant de la S.C.I. G. FELICITE pour acquérir ledit immeuble. Considérant l'importance des travaux à effectuer pour le réaffecter, et vu sa configuration qui ne permet ni de loger des associations, ni d'accueillir du public, il apparaît opportun de le céder.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 22 avril 2010,

VU la promesse d'achat en date du 7 juillet 2010,

CONSIDERANT que cet immeuble ne présente plus d'intérêt pour la collectivité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à la SCI G.FELICITE, dont le siège social est à Châtellerault, 11 avenue Georges Clémenceau, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 443 055 835 et représentée par M. Pierre THIOLLET, gérant, domicilié 10 rue Claude Lorrain à PARIS (75016), un immeuble bâti sur quatre niveaux situé 15 avenue Georges Clémenceau à Châtellerault, cadastré section CP n°477 pour une contenance de 31 m² et d'une surface utile d'environ 90 m², moyennant un montant de 23 000€ toute indemnité comprise.

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de l'acquéreur en l'étude de Me Jean-Claude MAGRE, notaire à Châtellerault, avec la participation de Me Jean-Pierre DAUB, notaire à Paris (75014) 148 boulevard du Montparnasse, représentant l'acquéreur.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 12 juillet 2010
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

SECTION CP

Immeuble 15 avenue Clémenceau